L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 27 JANVIER

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

Par JULES CLARETIE

DEUXIEME P[ARTIE]

IV

L'Opéra.

—Je vous disais adieu! Au revoir! fit-elle.

Et elle disparut.

Solignac voulut lui crier son aveu, la suivre, mais de quel droit? Il s'arracha à ce boudoir encore tout rempli d'elle et sortit. Castoret l'attendait, frémissant.

—Tenez! lui dit le hussard. Voyez!

Il montrait au colonel vers le jardin, Agostino qui prenait congé du marquis de Navailles.

Le geste du vieillard semblait dire: Patience! tout s'arrange en ce monde! Je suis le maître! comptez sur moi!

M. de Navailles, qui aperçut le colonel, lui jeta d'ailleurs de loin un regard courroucé, puis il se sépara d'Agostino.

Le marquis d'Olona s'approchait, pour sortir, par la rue du Mont-Blanc, de l'endroit où Solignac et Castoret se trouvaient placés.

En les voyant, il parut hésiter un moment, puis, résolu, il marcha droit de leur côté, la tête haute.

Solignac attendit que l'Italien fût arrivé à deux pas de lui et alors, froidement, comme il l'eût souffleté:

—Regardez-moi bien, dit-il, et sachez une chose, l'homme que vous n'avez pas pu tuer vous tuera!

Agostino ne répondit pas.

Castoret, qui tenait par la main Solignac prêt à s'élancer sur Ciampi, murmurait à l'oreille du colonel:

—Faut-il que je prenne les devants? Veux-tu que je l'étrangle? Dis?... Dis!...

—Je te défends de revenir ici, lâche meurtrier, continua le colonel en mettant toute sa colère dans son regard.

Agostino, silencieux continuait à marcher. Il dépassa le groupe formé par les deux amis qu'il contemplait, tout en avançant, par-dessus l'épaule.

Lorsqu'il fut sur le point de dépasser le portail, il se retourna vers Solignac, et d'une voix stridente:

—Savez-vous, la devise des Olona, vous autres? dit-il insolemment—comme si ses paroles n'eussent pas pu être entendues du portier ou de quelque valet. Non? fit-il. Eh bien, la voici toute traduite: *Qui me gêne, je le brise!*

Il salua superbement d'un geste qui eût voulu égorger.

—Je l'assommerai, celui-là! dit Martial.

—Non pas, répondit Solignac. Ce que j'ai promis, je l'accomplis. Il faut qu'en tout ceci ce soit moi et moi seul qui demeure le justicier!

En oubliant même la sinistre tentative d'assassinat dont la ruelle qui longeait le jardin d'Andréina avait été le théâtre, le colonel avait une raison capitale de châtier le marquis d'Olona. Solignac n'oubliait pas que l'Italien avait frappé d'un coup plus cruel encore le commandant Rivière.

—Une balle peut se guérir! songeait-il, mais une trahison, c'est l'arme empoisonnée: cela ne pardonne pas!

Chez Mlle de la Rigaudie, Solignac s'était senti d'ailleurs attiré vers cette femme silencieuse, recueillie, dont on devinait la douleur à l'expression de ses yeux sombres, et qui portait le nom de son ami. Il éprouvait comme un besoin profond de faire entendre à la malheureuse, évidemment accablée, une parole d'espoir. Thérèse évitait le plus souvent de se rencontrer avec lui, non pas qu'elle éprouvât la moindre crainte, la moindre gêne; la franchise du colonel l'attirait au contraire et lui inspirait confiance. Mais elle avait soif de solitude. Autant elle haïssait autrefois sa chambre de jeune fille, pleine de rêves inassouvis, dans le vieil hôtel de la rue des Postes, autant maintenant elle se sentait amèrement satisfaite de demeurer seule, les yeux fixes, les mains croisées sur ses genoux, hochant la tête, ou immobile, repassant dans son cerveau tout ce qu'elle avait espéré, appelé, demandé jadis.

Les lectures hâtives de sa vie de jeune fille, les fièvres des soirs d'été, les fantômes qui venaient errer devant son imagination surexcitée, l'apparition de Rivière dans sa vie, le mariage, les journées vides et froides dans le logis de la rue Montmartre, le sourire vainqueur d'Agostino venant tout à coup illuminer et troubler cette existence, elle revoyait tout cela, elle revivait toutes les heures déjà vécues. Et ce qui lui paraissait autrefois la geôle s'appelait à présent le devoir, tandis que ce qu'elle avait pris pour de la passion vraie devenait le dégoût.

Il y avait un mot qui prenait dans sa pensée un sens tout nouveau, ironique, atrocement cruel, c'était celui-ci: *amour!* L'amour! Elle avait rêvé d'en vivre; qui sait si elle n'allait pas en mourir!

Chaque jour, en effet, elle devenait plus sombre, plongée plus avant dans des songeries sans fin et peut-être sans fond, les yeux hagards, regardant le vide comme on regarde l'infini, la mer à l'horizon ou le gouffre à ses pieds.

—C'était à ces réflexions, à cette tristesse lugubre que Solignac essayait d'arracher la pauvre femme. A peine obtenait-il un sourire mélancolique passant sur ce visage décoloré comme un pâle rayon dans un ciel chargé d'orage.

Thérèse pourtant se sentait gagnée par la loyauté de Solignac. Elle éprouvait pour lui, mais sans arrière-pensée, ce sentiment qui avait lié au colonel Andréina d'Olona. "Celui-là est un homme!" se disait-elle, mettant dans ce mot toute ce qu'il peut contenir de force, de dévouement, de solidité et de foi.

Pourquoi ne l'avait-elle pas rencontré, lui? Pourquoi n'avait-il pas été là pour qu'elle pût appuyer sur son bras robuste sa faiblesse passionnée? Mariée à un tel homme, elle se fût sentie sauvée. Entraînée par lui comme elle l'avait été par Agostino, elle eût trouvé dans son affection profonde l'excuse même de sa faute, cette excuse qu'elle ne pouvait trouver, ayant sacrifié l'amour d'un homme d'honneur au plus vil des amours, celui d'un faussaire.

—Mais pourquoi songer à ce que ma vie aurait pu être? se disait bientôt Thérèse. Considère ce qu'elle est, ce que tu l'as faite, malheureuse, et tais-toi! D'ailleurs, le commandant aussi est de ceux dont le bras est ferme et le cœur droit. Et tu l'as trahi!

Solignac devinait, au ravage des traits, la souffrance que devait éprouver Thérèse, et il en avait pitié. Il lui eût demandé ce qu'elle éprouvait, qu'elle lui eût, au surplus, avec une sorte de choix déchirante, confessé ses remords. Mais, sans se livrer l'un à l'autre, il était arrivé que ces deux êtres s'étaient compris. Thérèse, avec son instinct de femme, lisait clairement l'amour de Solignac pour Louise dans les phrases inachevées du colonel. Et Solignac savait bien, lui aussi, tout ce que le moindre soupir de Thérèse cachait de regrets et de douleurs.

—Vous savez, lui dit-il un jour, que les blessures humaines, même les plus lentes à se cicatriser, ont une heure où elles s'effacent et où l'on se demande parfois en quel endroit on a frappé? Je crois qu'il en est des souffrances morales comme des plaies physiques. Tout disparaît, tout s'envole, et l'homme a pour les maux dont il a souffert le plus puissant des remèdes.

—Le pardon, oui, fit Thérèse, mais le pardon n'est pas l'oubli.

—L'oubli lui succède pourtant quelquefois!

—Vous voyez bien que non, dit-elle. Le commandant Rivière n'a pas donné de ses nouvelles depuis qu'il a pardonné. C'est que l'oubli ne vient pas encore, c'est qu'il ne viendra jamais!

Elle retomba dans ces réflexions mornes d'où Solignac ne parvenait que rarement à l'arracher. Il y avait évidemment en elle quelque chose de brisé, de broyé. Elle était déjà de ces créatures qui survivent à ce qui était la raison d'être de leur vie même.

—Pauvre femme! songeait Solignac.

Il lui demanda une fois, peut-être pour savoir si quelque espérance demeurait tapie au fond de ce cœur:

—Ne souhaitez-vous donc plus rien en ce monde.

—Si! répondit-elle, et ses grands yeux noirs devinrent plus brillants encore. Je voudrais effacer mon crime, fût-ce avec mon sang! Mais à quoi bon souhaiter cela? J'ai peur de ne pouvoir plus être utile à rien en ce monde. Et j'ai peur aussi d'une chose, c'est de n'être pas assez punie par ce que je souffre! Oui, il me semble qu'il y a un malheur plus grand encore, un malheur épouvantable suspendu sur moi....

—Un malheur?

—Que je pressens et que je ne puis définir! Oh! n'essayez pas de me prouver que je me trompe.... Le malheur est là. Est-ce que je serais assez châtiée par la grandeur d'âme d'un tel homme? Non, j'ai mérité plus que cela! Ah! mais surtout que le vrai châtiment vienne bientôt, dit-elle avec une expression de désespoir immense; car je suis lasse de souffrir!

En l'entendant ainsi parler, il semblait au colonel que Thérèse avait non-seulement le remords de la trahison commise mais le regret d'une affection perdue. Et, chose étrange, cette affection devait être non pas celle d'Agostino, mais celle de Rivière. Le cœur des femmes a de ces contradictions bizarres, à la fois bouffonnes et tragiques. Cet homme dont elle avait dédaigné l'attachement profond et grave, peut-être maintenant que Thérèse se prenait à l'aimer?...

—Non pas, ajoutait Solignac, mais à le respecter passionnément, et c'est beaucoup.

Il rêvait alors une réconciliation entre cet homme et cette femme séparés comme par un torrent de larmes. Et Solignac se prenait à croire que la passion de Rivière était capable d'aller jusqu'à l'oubli. "Cette femme est l'amour de sa vie tout entière, se disait-il, et Claude est de ceux qui n'aiment qu'une fois.—D'ailleurs, ajoutait-il, en songeant à lui-même, on n'aime vraiment qu'une fois, et l'on appartient corps et âme à cet amour!"

Henri de Solignac pouvait bien raisonner ainsi. Il se sentait, en vérité, réellement amoureux et pris de la tristesse ou plutôt de l'angoisse d'une vraie passion. On eût dit qu'avec l'espèce de guérison lente était venue une humeur nouvelle qui le transformait tout entier. La douleur avait amené ce que le danger avait été impuissant à produire: Solignac était devenu réfléchi, pensif et grave. Lorsqu'il allait voir Claude Rivière, toujours en sûreté dans son asile, il échangeait avec lui de ces paroles attendries où l'on retrouve comme l'écho profond des mélancolies de la vie.

—Savez-vous, disait Rivière, que cette gravité vous va aussi bien que le sourire?

—Je n'en sais rien, répondait Henri, mais je bénis cette blessure qui m'a permis de me connaître moi-même!

—N'êtes-vous donc pas le plus dévoué des amis, le plus brave des soldats et le plus loyal des hommes?

—J'étais un fou amoureux de sa folie! Je croyais que le secret du bonheur consistait à dépenser son existence en aventures dangereuses ou charmantes! Et j'ai appris qu'il vaut mieux l'économiser pour ceux qu'on aime ou la donner tout entière à une seule idée et à un unique amour!

—Ainsi, partis de deux côtés différents, nous nous rencontrons au même point, dit Rivière. Ce que j'étais à mes premiers pas, vous l'êtes aujourd'hui. Eh bien! n'est-ce pas, mon cher et brave Henri, mon frère d'armes, n'est-ce pas que rien ne vaut en ce monde la volupté qu'on éprouve à se dévouer pour quelque chose de grand et de beau? Et quand au bout du chemin, on ne rencontrerait que déception, peu importerait, je vous le jure: le sacrifice vaudrait encore quelque chose pour toutes les joies sérieuses qu'il vous aurait déjà données!

—Que c'est étrange! dit Solignac. Je vous eusse trouvé un peu bien stoïcien autrefois. Aujourd'hui, je vous trouve tel qu'on doit être—humain.

—C'est que vous avez vieilli! En ce temps-ci, on vieillit vite.

—Non, c'est que je suis maintenant à la hauteur de votre souffrance morale. Je vous comprends, parce que j'aime comme vous avez aimé, pour toujours!

—Que cela soit digne de vous, Solignac, mais ne faites pas, que je vous dirais encore de vous abandonner à votre illusion. Un homme n'est jamais à plaindre quand, fût-ce un instant, il a rêvé un beau rêve!

—Ainsi vous ne souffrez point! Le passé!

—Le passé! Je lui dois mes plus immenses joies! Dois-je me plaindre s'il n'a pas duré?

—Ah! Marc-Aurèle, Marc-Aurèle, dit Solignac en riant, par quel étrange hasard avez-vous choisi pour ami un don Quichotte comme moi!

—Mon cher colonel, reprit Claude avec une résolution qui n'avait rien d'une austérité affectée, je suis—de par ma volonté peut-être—dans une telle quiétude d'âme que je mourrais demain, non pas pour la cause de la liberté, mais par elle, entendez-vous, comme sont morts tant d'autres, que je serais encore heureux et fier de l'avoir servie.

—Je comprends en vous écoutant ceux qui montant, il y a quinze ans, sur l'échafaud dressé par les républicains, criaient encore: Vive la république!

(A continuer.)

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments, etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, on donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne et de l'enregistrement des sommes verser.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1.10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing" sur la rivière "Tchefuncte," pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA.

23 avril 75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ.

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se rattachant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept—1m Au No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE

Capitaine Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.

IDA,

Capitaine, T. R. Mugrah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 15 janvier, à 5 heures P. M.

Le fret et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,

18déc—1m No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
4sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 sept.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,

C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le fret du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

26 nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY,

d'un faible tirant d'eau

Capitaine P. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur

BART ABLE,

B. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp; HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas; BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune; ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jumel, M. Kennon, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur E. J. HODGE,

Capitaine JAS. ... ROLEY. Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bordou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue du Canal.

28juil—3m

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville.

Départ de la N.O. Départ de Donaldsonville
Le Samedi, à 10 A. M. Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, Le Mardi, à 7 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur SAINT JOHN,

Capitaine, F. BERGERON,
J. C. BERGERON, Commis
Commis, E. LEBLANC.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent, No 30 de la rue Conti.

29 oct.

CHANGEMENT DE JOURS.

Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau

ROBT. YOUNG,

U. D. Terrebonne, Capitaine,
J. Daniel et F. Dufferes, commis,

Partira de la Nile-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.

13 nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET et P. CHARLET, 9 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour, les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 29 rue Conti.

8mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLL-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	$33,763 81
Tiré en sus	1,277 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	300,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	1,880 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	9,277 88
Dû par d'autres banques nationales	8,325 41
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	381 67
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 18
Primes payées sur bons des E.-U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	[illegible]
Echanges pour la Clearing-House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachats	[illegible]
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$300,000 0
Surplus	[illegible]
Autres profits non partagés	2,026 01
Billets de la Banque nationale en circulation	175,100
Dépôts individuels	238,237 07
Certificats de dépôts payables sur demande	2,850 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	956 57
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	7,783 63
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le susdit tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 oct bre, 1874. GEO. W. CHRISTY.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sangiler, samedi 22 janvier.
PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement—Seconde $72—Troisième $40—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
nov—6m Gallier Court, Lettre H. N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME,

via la Havane et Southampton.

Départ, vers le 2 février, à 7 heures du matin.

Le steamer allemand

FRANKFURT,

Capitaine F. VON BULOW,

partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO.,
23 janv—0f No 42 de la rue de l'Union.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

De Brême. de la Nile-Orl.
Frankfurt...... 25 déc. 2 Fév.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers toucheront au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils toucheront à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres ...... $150 en or.
Entrepont 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:

Chambres ...... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres ...... $— en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

HUDSON,

Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Dimanche 30 janv. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage ...... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se rendra avec le train de passagers de Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
4déc— Agent général.

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST,

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—

Exprès du jour ...... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle ...... 5:00 p. m.

—ARRIVEES—

Exprès (tout le parcours) et malle ...... 10:00 a. m.
Exprès de nuit ...... 9:20 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE,

ON AND AFTER NOV. 22nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express ...... 7:30 a. m.
Through Express and Mail ...... 5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail ...... 10:00 a. m.
Night Express ...... 9:20 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville. Départs du Lac:
5 heures A. M. 7 ½ heures A. M.
8 " " 9 " "
10 " " 11 ½ "
Midi 1 ½ P. M.
2 P. M. 3 "
4 " 5 ½ "
6 " 7 "

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS. ARRIVEES.
Express......7:20 A. M. | Express......12:20 A. M.
Malle......5:30 P. M. | Malle......10.0 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 24 Jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART. ARRIVE.
Express......7:20 A. M. | Express......12:20 P. M.
Mail......5:30 P. M. | Mail......10.0 A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. jany 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté au taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour, est sur marchandises expédiées pour ces points doivent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront chez par ce chemin de fer.

Aucun du fret sera promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures: le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adres... au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera reçu fret... passage.

9mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,598 14	
Primes remboursées	34,072 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$20,241 84	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 59	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)	42,483 47	
Commissions aux agents	27,148 59	
Dépenses générales des agences	$7,709 12	
Dépenses générales du bureau local	27,909 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24—47,716 30	
Taxes d'Etat et taxes de ville	20,294 91	
		331,277 80
Profits nets		$120,212 18
A déduire—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—$50,000	
Réserve pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,212 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 53
Billets garantis et hypothécaires	238,507 91
Actions et bons	93,674 50
Effets à recevoir	22,357 68
Primes suivies de recouvrement	73,427 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurance	4,127 61
Comptes en suspens	2,214 22
Divers débiteurs	7,212 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	69,922 61
En caisse	16,250 24
	$652,822 95

PASSIF.

Réserve pour risques non expirés	$137,593 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,066 25
Réserve pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,664 30

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nile-Orléans.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Poutz, D. D. Rogers.
19jan—

Association d'Assurances DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,236 87	
Primes sur les risques de mer	63,182 62	
Primes sur les risques de rivière	31,724 31	
Total		$450,1[illegible]
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$120,661 47	
Primes remboursées	1,951 60	$122,613 07
Primes nettes acquises		$328,137 73
A ajouter:		
Intérêts	$9,185 35	
Profits et pertes	5,200 40	
Primes sur l'or	254 92	14,800 67
		$342,938 40
Pertes payées:		
Sur les risques de feu	$93,741 55	
Sur les risques de mer	15,964 27	
Sur les risques de rivière	6,802 53	
Pertes en litige	5,912 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non réglées	73,431 46	142,792 11
Réassurances	16,310 42	
Réfaction (rebate)	31,818 98	
Commissions d'agences	27,439 65	
Dépenses d'agences	7,360 84	
Taxes et Licences	10,568 50	
Dépenses de bureau	27,062 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	6,547 16	
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,267 84
Bénéfice net		$72,670 57

ACTIF.

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87
" Louisiana Natl. Bk.	20,524 61
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,008 8
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 78, évalués à	48,333 78
Effets à recevoir pour primes	7,580 98
Prêts sur hypothèques	140,573 22
Prêts sur nantissements	24,251 04
Effets à recevoir	13,931 80
Bons	32,413 88
Actions	23,556 78
Primes en voie de recouvrement	41,698 42
Propriétés foncières	74,174 77
Dû par divers	11,814 99
Bons des Etats-Unis	11,560 75 $555,524 68

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$295,650 00
Effets à payer	666 68
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50
Primes sur risques non terminés	120,661 47
Pertes non réglées	29,283 46
Dû à divers	7,008 34
Fonds de réserve	11,029 07 482,954 01
Surplus	$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, MEL. MUSSON,
Secrétaire. Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermentés et signés, devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent on dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0|0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON,
G. LANAUX, Président.
Secrétaire.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
L. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,
15 jany—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875		$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00	
Sur les risques maritimes	17,746 78	
Sur les risques de rivière	32,418 09	177,707 87
Pertes payées dans la même période		
Sur les risques d'incendie	20,972 40	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivière	17,640 05—43,238 12	
Moins réfaction (Rebate)	20,376 00	
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875	16,315 60	
Réassurances	16,674 22	
Primes remboursées	1,056 31	
Loyer	3,907 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	12,608 85 71,439 15	117,677 27
Profits		$60,030 60
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,909 40	
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08	
		$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	$49,222 77	
Prêts sur nantissement	28,337 10	
Effets pour primes à courte échéance	7,295 91	
Actions de banque et autres actions	31,840 25	
Biens fonciers	34,324 37	
Prime en voie de perception	23,663 90	
En banque	$84,728 58	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96—85,280 84	
Total de l'actif		$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nile-Orléans.

104.........rue du Canal.........16

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de précédente:

Sur risques de feu	$509,671	
Sur risques de mer	32,558 10	
Sur risques de rivières	35,983 [illegible]	
Total des primes		$578,189 22
En moins, primes non expirées		131,486 62
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$446,697 21
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	25,609 98	
Réassurances et primes remboursées	22,549 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07	
		$464,260 67
Profit		$182,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$252,014 62
Bons de la ville	216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	72,611 30
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	58,077
Primes en voie de recouvrement	94,494
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	4000 00
En caisse	106,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS.

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,309 00	
Primes de mer	42,344 53	
Primes des rivières	112,114 22—$355,767 75	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$89,347 66	
Sur risques de mer	15,647 52	
Sur risques de rivières	55,553 61—$160,548 79	
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,706 33—214,054 22	
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,474 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,948 33—$99,617	
Prêts sur actions, sur demande	137,439 53	
Argent en banque	63,089 96—200,529 54	
Propriétés foncières	118,759 42	
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,521	
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	37,814 1	
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Saml B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, B. R. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Preparers all the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington. Residence No 148 Esplanade Street.

march 31

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37.........Rue Carondelet.........3

Nile-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$380,073 83	
Sur risques de rivières	231,329 76	
Sur risques de mer	44,116 41—$655,419 9	
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50—	99,667
Montant net des primes		$555,7[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,387 30	
Sur risques de rivières	126,482 58	
Sur risques de mer	8,320 65—$269,170	
Réassurances	14,869 62	
Réfaction (rebate)	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	22,618 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,899 81	
Profits et pertes	15,021 60—$390,582	
Balance		$165,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$270,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		160,224
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		42,994
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 204,483 15
Comptes en voie de recouvrement	50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	572,923 04
Effets à recevoir à courtes échéances	26,011 46
Actions de banques et autres actions	218,108 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 63
Bons de la ville et autres bons	110,621 55
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	20,185 00

PASSIF.

Capital	$1,100,000 00	
Réserves pour risques non expirés	89,742 2	
Dividendes non-payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875)	177,655 23	
Ca suel (surplus)	118,818 65—1,486,215	

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 68) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD,
THOS. F. WALKER, Sect. Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John L. Noble, E. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. I. Warren, James S. Prestidge
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. E. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
R. F. Kohlman.
mai—1m

APPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,109,456 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	566,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,891 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,145 12
Dû par d'autres banques nationales	21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,073 26
Propriétés foncières, mobilier et installations	148,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,643
Primes payées	65,600
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	2,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,809 06
Espèces	32,232 35
Billet légal tender	158,466 00— 352,079 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$650,000 00
Surplus	23,590 84
D'autres profits non partagés	35,890 23
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 50
Chèques certifiés	12,013 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	$95,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,633 22
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, Directeurs.
SAM'L FRIEDLANDER.
12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant sur les opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345 33
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,489 96	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,281 42	
	$7,024 14	
Bénéfice net	112 94	
	$7,137 08	$7,137 03

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,906 77½
Propriétés foncières	9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,662 41
Currency des Etats-Unis	144 26½ 1,810 67½
Effets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	255 28
	105,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	3,792 86
Scrip	4,820 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 20
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	402 70
Surplus de l'actif	16,479 22 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
A. SAULET, Président.
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR.,
22 oct—1m Notaire public

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$324,976
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$73,961 12
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 0
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 73
		$539,646 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 31 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY,
Président.

HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
E. RISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS
RICHARD FLOWER, SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1875, y compris les Risques non terminés de 1872		$121,423
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	33,311	
Primes sur les Risques de mer	39,721 13	
Moins les primes rendues	3,727	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1875	39,867	24,414
Primes nettes pour l'année 1875		$116,308 14
Déficit pour l'année 1875		38,346
		$155,264
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$20,957	
Sur les Risques des rivières	10,	
Sur les Risques de mer	35,726	
Réassurances		
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip, épenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	15,964 81	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	6,169	
Moins escompte et intérêts	25,612	
Pertes non réglées		

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$23,455 64
Billets à recevoir sur prêts et sur gages	
Billets à recevoir sur Primes	$67,371
Billets à recevoir en voie de recouvrement	31,065 91
Propriété foncière	50,000
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	136,548
Actions de Banques	64,300
Actions de la Compagnie Valette Dry Dock	4,600
Actions du Harbor Protection Company	
Bons de la Grand Loge des Maçons Libres et Acceptés	1,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association	
Actions de Compagnies d'assurance	
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	
Compte suspendu de Bons et d'Actions	335,154

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1876 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
11 janv—1m Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie	$90,264	
Primes sur les rivières	12,066	
Primes maritimes	9,842	
		112,464
Moins, primes remboursées		2,426
		$110,037
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	316 17	
	$39,927	
Réassurances	4,369 81	
Loyer	2,500	
Taxes	2,350	
Réfaction (rebate)	10,377	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	8,497	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	92,804
		18,252

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739
Prêts garantis par hypothèque	$51,906
Effets à recevoir pour primes	12,450
Actions, bons et autres obligations	143,596 53
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	13,180 89
En caisse	27,062 84
	$243,494

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, souscrit, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. AIMEE BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$187,129
Pertes par incendie sur mer et rivières payées	$84,847	
Réassurances, retentions (rebate), dépenses, etc.		
		124,881
		$62,114
Total de l'Actif		$264,619

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Aime Bader, Jos. Keller, W. R. Schmidt,
H. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, B. Sieg,
dex, F. F. Del Bondio, O. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nastis,
J. N. Schwartz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
F. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
E. Wildermann

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No 152 de la rue du Canal.

Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.		
Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,113 5	
Total des primes		$53,816 18
En moins—primes non expirées		35,576 79
Montant net des primes		$17,232 13
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$226 81	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 98	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 52

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur prop. iétés foncières non grevées valant $306,450	$151,177 48
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,005 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	8,236 55
Intérêt couru sur dépôts, prêts et avances	19,559 8
Primes en voie de recouvrement	17,420 86
Effets à recevoir pour primes	309 96
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 72
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	83,451 60
	$355,942

PASSIF.

Capital, 3,133 58 actions, de $100, acrées à $25 l'action	$313,759
Montant réservé pour garantir sur montant les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,932 2
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,932 48
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 52
Salaires non payés	759 11
	$355,942 60

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. B. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 1 ... 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	566,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,715 40
Dû par des agents de réserve, approuvés	98,731 96
Dû par d'autres banques nationales	23,096 8
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,015
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,715 10
Dépenses courantes et taxes payées	25,563 69
Primes payées	55,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,815 82
Billets d'autres banques nationales	28,502 00
Petite monnaie, y compris les nickels	2,575 79
Espèces	77,279 17
Billets Legal Tender	456,523 00
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	21,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,986,545 05

PASSIF.

Capital payé	$500,000 0
Surplus	35,590 54
Autres profits non partagés	57,474 80
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,550 56
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,221 65
Dû à d'autres banques nationales	79,441 15
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,486 65
Total	$2,986,545 05

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois que le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14e jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.........RUE DE LA COMMUNE.........120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875		
Feu	$50,[illegible]	
Mer	13,[illegible]	
Rivières	50,[illegible]	11
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875		15,746
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu		
Pertes sur les rivières		$45,161 16
Réfaction (rebate)		25,234 22
Réassurances		6,699
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211
Casuel		3,170 42
Loyers		6,588 88
Dépenses		15,408 42
		$117,898 38
Moins intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$24

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,964 43
Mobilier	4,932
Actions du Harbor Boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	1,600 00
Comptes pour recouvrements	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 53

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$ 863,75 22
Prêts sur demande		52,5[illegible]
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		250,000
Prime sur les bons ci-dessus		25,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		13,500
Actions et bons divers		22,262
Dû par des banques et des banquiers		9,165 0
Mobilier et accessoires		
Avoir en argent:		
Bons des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse	451,626 96	
Dû par les banques de New-York	204,863 1	768,499 88
Total de l'actif		$1,950,441 92

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	267,190
Dépôts	1,173,804 68
Dû à des banques et à des banquiers	54,139
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	87,965 63
Moins dépenses et taxes	19,606 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	68,358 76
Total du passif	$1,950,4[illegible]

LOUIS SCHNEIDER,
Président.